Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024 Publication : 22/05/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 59 Présents : 35 Pouvoirs : 12 Votants :47

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2024

Numéro : D20240516\_121

Objet:
Portage de
l'animation du site
Natura 2000 de la
Dombes

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	х		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		Х	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		х	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET		х	
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		х	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	х		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	х		
	Chantal	BROUILLET	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		х	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	х		
	Michel	JACQUARD	х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	
	Jean-François	JANNET		х	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		х	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		х	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	Х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	Х		
	Émilie	FLEURY		х	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	



	Accusé certifié exécutoire						
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON Reception pa	r le pr		JP COURRIER		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHATLANIERtion:	22 <b>,</b> 05/	2024			
	Rachel	RIONET		х	M. CHALAYER		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х			
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х				
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х				
	Evelyne	ESCRIVA	х				
	Pascal	GAGNOLET		х	L. LOREAU		
	Claude	LEFEVER	х				
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	х				
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х				
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х				
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х				
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х				
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х				
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		х	E. ABRAM- PASSOT		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х				
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	х				
	Martine	MOREL-PIRON		х			
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х				
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х			
VALEINS	Fréderic	BARDON		х	S. PERI		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х				
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х				
	Isabelle	DUBOIS	х				
	François	MARECHAL	х				
	Marie Anne	ROUX		Х			
	Didier	FROMENTIN	Х				
	Agnès	DUPERRIER	х				
	Jacques	LIENHARDT		Х			
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	х				

Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU

## Rapporteur: Gérard BRANCHY

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 avait introduit la possibilité de transfert de l'animation des sites Natura 2000 aux collectivités. C'est pourquoi en 2017, suite au lancement du dispositif par les services de l'Etat, la CCD a été désignée structure porteuse pour renforcer l'appropriation locale des enjeux de biodiversité du site Natura 2000 et développer la concertation.

La loi du 21 février 2022, dite loi « 3DS » a transféré la compétence Natura 2000 aux Régions. La Région est devenue l'autorité administrative. La Région :

- Approuve les documents d'objectifs et la consultation du public.
- Finance l'animation et la mise en œuvre des mesures de gestion des sites (contrats Natura 2000) pour assurer la bonne conservation des habitats naturels et des espèces.
- Instruit et contrôle les chartes.
- Coordonne le réseau régional.

001-200069193-20240516-DELIB-24-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation | Publication : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la désignation : 22/05/2024 | L'Etat conserve la responsabilité de la responsabilit évaluations d'incidence et du rapportage auprès de la Commission européenne.

Pour rappel, la structure porteuse de l'animation du site s'appuie sur deux éléments clés:

- Le Comité de pilotage, organe de concertation et de validation, dont le Président est élu par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés par le site, siégeant au Comité de pilotage,
- Le Document d'Objectifs (DOCOB), plan d'actions, qui définit les caractéristiques et les enjeux du site, les orientations et les mesures de gestion, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Le portage de l'animation du site est renouvelé tous les 3 ans.

Le travail réalisé par la CCD, grâce à sa proximité avec les autres collectivités du site et les acteurs socio-professionnels, a permis l'approbation du document d'objectifs en 2022 puis le lancement de différentes actions (aide à la lutte contre les espèces exotiques, expérimentations en faveur de la restauration des roselières, lancement des PSE, labellisation Ramsar, candidature au programme LIFE...). Pour cette raison et afin d'inscrire cet engagement en faveur de la préservation du patrimoine naturel et culturel de la Dombes sur la durée, la CCD souhaite rester structure porteuse de l'animation du site Natura 2000. La désignation aura lieu au prochain comité de pilotage.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la candidature de la CCD pour poursuivre le portage de l'animation du site Natura 2000 de la Dombes qui vise à mettre en œuvre le nouveau Document d'Objectifs dans le cadre de la convention avec la Région,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

## Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la candidature de la CCD pour poursuivre le portage de l'animation du site Natura 2000 de la Dombes qui vise à mettre en œuvre le nouveau Document d'Objectifs dans le cadre de la convention avec la Région,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2024

La Présidente, Isabelle DUBOIS